



Doc. 13919
17 novembre 2015

Le sort des détenus gravement malades en Europe

Amendement¹ n° 5

déposé par la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

Dans le projet de recommandation, paragraphe 1, remplacer les mots «des soins de santé adéquats et des traitements médicaux» par les mots suivants:

«l'accès à des soins de santé adéquats».

1. 2015 - Commission permanente de novembre

